

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 3 juillet 2023 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais et France Michaud.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 2 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2023-128 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2023-129 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Correspondance citoyenne :

2023-130 Demande de commandite et autorisation de permis de boisson – Tire de tracteurs antiques de St-Valérien.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien est en accord avec la tenue de l'activité de tire de tracteurs antiques, et n'a aucune objection concernant l'émission d'un permis de boisson pour cette activité, qui se tiendra le 12 août 2023. La Municipalité contribue à l'activité en allouant une heure environ pour le nivelage de la piste, si besoin.

2023-131 Accepter les comptes du mois de juin 2023

La liste des comptes du mois de juin est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juin au montant de 112,058.25\$, incluant les factures de Linde 145.94\$ et Fonds de l'information sur le territoire 40.00\$, et en autorise le paiement sauf pour celle de Constructions Stéphane Gagnon.

2023-132 Adoption du 1^{er} projet de règlement 2023-358 sur le zonage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2013-270 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant d'un terrain en bordure de lac est considérée vers le chemin qui le dessert;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains intérieurs transversaux riverains sont petits et l'implantation de bâtiments accessoires est très restrictive;

CONSIDÉRANT QU'inverser la cour avant vers le lac permettrait l'implantation de bâtiments accessoires sur les terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le 1^{er} projet de règlement # 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 2023-358 et s'intitule « *Projet de règlement # 2023-358 modifiant le Règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac.* »

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS NORMATIVES

Terrain intérieur transversal riverain

2. La section 2 du chapitre 7 intitulée « Bâtiments accessoires à un usage du groupe H - Habitation » est modifiée. La modification consiste à ajouter, après l'article 126, l'article 126.1 contenant le texte suivant :

« 126.1 Terrain intérieur transversal riverain aux lacs de villégiature

Malgré toute disposition contraire au présent règlement, pour les [usages](#) du groupe habitation implantés sur un [terrain intérieur transversal](#) riverain situé entre une rue ou un chemin privé et un lac de villégiature, les [garages résidentiels](#), les [remises](#) et les serres résidentielles pourront être implantés à l'intérieur de la [cour avant](#) en respectant les conditions suivantes :

- 1) Il est impossible d'ériger le [bâtiment accessoire](#) à l'intérieur des [cours latérales](#) ou [arrières](#). Aux fins d'application du présent article, il est impossible d'implanter le [bâtiment accessoire](#) lorsqu'il se trouve dans la [rive](#) ou vis-à-vis la façade arrière du [bâtiment principal](#).
- 2) Le [bâtiment accessoire](#) ne peut se trouver vis-à-vis la [façade principale](#) du [bâtiment principal](#).
- 3) Les [marges avant](#) et [latérales](#) prescrites pour la [zone](#) concernée doivent être respectées.
- 4) Toutes les autres dispositions applicables aux [bâtiments accessoires](#) s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires. »

Index terminologique

3. Le chapitre 18 intitulé « Index terminologique » est modifié. La modification consiste à ajouter, après la définition « terrain intérieur transversal », la définition suivante :

« Terrain intérieur transversal riverain

Signifie un terrain adjacent à une rue ou un chemin privé et un lac de villégiature. »

CHAPITRE 3- DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à Saint-Valérien, ce 3^e jour de juillet 2023.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Avis de motion du règlement 2023-358 sur le zonage

France Michaud donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2023-358 sur le zonage, avec dispense de lecture.

2023-133 Plaque vibrante – Soumissions et affectation Réserve voirie

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de LocaFlex pour l'achat d'une plaque vibrante au montant de 2,843.33\$ taxes incluses et d'affecter 2,600.00\$ de la *Réserve voirie* à l'item *Petits outils voirie municipale*.

2023-134 Promesse d'achat – Terrain résidentiel

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de M. Vincent Banville et Mme Patricia Deschênes pour le terrain situé au 5, avenue du Versant, lot # 5 108 203, pour un montant de 18,679.34\$ taxes incluses, et d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat de vente au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2023-135 Réparation du chargeur – Soumissions

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Mini-Mécanique Service Mobile pour la réparation du chargeur au montant de 3,752.66\$ taxes incluses.

2023-136 Autorisation de paiement – Fournitures biblio

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 100\$ à Mme Hirondelle Varady-Szabo pour l'achat de 31 bandes dessinées usagées et d'autoriser un remboursement de 526.19\$ à Mme Sylvie Ledru pour l'achat de 4 cartouches d'encre pour la bibliothèque.

Correspondance générale :

2023-137 Journée Internationale de Sensibilisation aux Surdoses au Québec (31 août)

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité de proclamer le 31 août JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AUX SURDOSES AU QUÉBEC et de souligner cette journée en tant que telle.

2023-138 Autorisation de signature convention Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de désigner Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale comme signataire pour la convention Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure et M. Robert Savoie, maire, comme deuxième signataire si cela s'avère nécessaire.

2023-139 Autorisation de signature – chèques et autres effets

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le pro-maire, M. Donald Dubé, à signer en l'absence du maire les chèques et autres effets au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2023-140 Mention de félicitations – Sûreté du Québec

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de souligner le travail exemplaire de l'équipe de la Sûreté du Québec lors de l'intervention du 1^{er} juillet en soirée à Saint-Valérien, visant à retrouver un résident atteint de déficience intellectuelle qui manquait à l'appel. Les effectifs dépêchés sur place ont démontré de bonnes qualités humaines tout en impliquant la population et ont fait preuve d'une grande efficacité, assurant ainsi le retour en sécurité du jeune homme.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h05 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date